

Apprendre en Bretagne

La première compétence de la région concerne **les lycées**, dont l'armature est en évolution régulière. La carte des lycées accompagne l'évolution démographique de la Bretagne, et le dynamisme de l'Ille et vilaine – de nouveaux établissements vont voir le jour à Ploërmel, puis autour de Rennes, à Liffré, pour desserrer l'étau métropolitain. Il faudra continuer à répondre aux besoins, intégrer les lycées dans la transition écologique (qualité du bâti, restauration scolaire...), mais aussi se poser la question de leur participation à l'évolution de l'habitat (concentration sur le bassin rennais, influence des meilleurs lycées sur les prix de l'immobilier et la concentration sociale). Le choix de leur localisation est donc un enjeu politique majeur. **L'enseignement du breton** va aussi nécessiter une densification et un meilleur maillage des lycées en immersion.

Le deuxième enjeu concerne **la formation professionnelle**, dans un contexte d'une réforme nationale de l'apprentissage qui, elle, sert la logique de concentration. Cet enjeu est fondamental, pour offrir à chaque jeune une perspective professionnelle, répondre aux besoins de filières en manque de salarié.es. C'est aussi une question d'aménagement professionnel car nous savons que les populations ont tendance à quitter les territoires ruraux, notamment par manque de perspectives d'emploi. Plus l'on forme près des lieux de vie, plus on permet le maintien de populations dans un tissu social rural ou de petites villes. L'enjeu est donc la mobilisation des plateaux techniques, notamment des lycées techniques et professionnels, afin de **renforcer la formation** partout en Bretagne.

A cet égard, il faut convenir du volontarisme régional en la matière : allotissement des marchés publics, contraintes sur le nombre de lieux de formation, encouragement à la présence territoriale des acteurs de la formation, tels sont les outils mobilisés pour permettre un accès partout en Bretagne à la formation professionnelle. La refonte complète de la carte de formations portées par la région peut ainsi se résumer en 3 idées : une gamme prépa pour toutes les formations de remobilisation de publics éloignés de l'emploi ; une gamme qualif, pour les formations qualifiantes qui aboutissent vers les recrutements opérationnels ; une possibilité de « sur-mesure », d'innovation en fonction des besoins d'une entreprise, d'une branche, d'un territoire

Parmi les spécificités bretonnes, on peut noter qu'un droit breton a été créé de toutes pièces pour indemniser les publics formés, ce qui permet un cumul avec les minima sociaux. L'allocation régionale relève d'un arrêté du président de région et pas du droit national du travail ! La seule obligation légale de ce dispositif est de ne pas assurer des protections sociales inférieures au droit du travail national. Il s'agit donc là d'un « mieux disant social » négocié avec les départements en charge des allocations sociales. L'émergence de ce « droit du travail breton » pour les publics en formation professionnelle est un atout, ce cumul RSA/allocation de formation n'étant pas imposable. Ce choix présente deux avantages considérables : une incitation sans équivoque, puisque sans perte de revenu, à se former quand on est demandeur d'emploi, et une continuité insertion/formation conforme aux réalités parfois difficiles des parcours de retour à l'emploi.

L'accent devra être mis sur les métiers manuels et d'aide aux personnes, pour lesquels les formations en alternance sont très efficaces. Le maintien d'un objectif de 20 000 apprentis paraît nécessaire, malgré des marges de manœuvre régionales réduites au seul investissement minimal des sites de formation. Le débat des compétences en la matière ne peut pas être clos avec l'État, ce dernier n'ayant

envisagé sa réforme que dans un cadre de plein emploi.

Enfin, **la formation universitaire**, qui joue un rôle essentiel dans les dynamiques d'emploi et de localisation des populations, notamment des jeunes, devra être interrogée sans tabous sur son rôle dans l'aménagement régional. Il apparaît ainsi assez clair que la concentration sur le bassin rennais ne peut plus se poursuivre, que des formations doivent le quitter pour que d'autres puissent continuer à y croître.

En termes de valeurs, il faut assumer que former en Bretagne a un objectif prioritaire : **permettre l'émancipation de citoyens bretons**. La logique purement adéquationniste de la formation, strictement orientée vers les opportunités de court terme du marché du travail, ne peut pas être la nôtre, ce qui n'interdit pas la recherche d'une efficacité dans les formations, qu'elles soient qualifiantes ou non. Faire société en permettant l'accès de tous et partout à la formation en Bretagne trouve son prolongement dans l'enjeu du soutien aux innovations. L'autre manière de s'émanciper en Bretagne repose donc sur l'imagination des Breton.ne.s !

Parmi les projets émergents en Bretagne, on peut évoquer **les territoires apprenants**. Cette belle idée a la vertu de ne pas hiérarchiser les savoirs et apprentissages, et ainsi de considérer chaque idée nouvelle pour ce qu'elle est. Le soutien à l'innovation économique ou sociale est donc un axe politique à préciser. Les outils économiques, BDI, technopoles, pôles d'économie sociale et solidaire, fondations universitaires ou de grands groupes, ont tous leur place dans une stratégie « SRDEII » dont le marqueur le plus connu est le **glaz**, cette couleur bleue-verte-grise, synthèse de multiples enjeux bretons, « la mer, la terre, les hommes ». Cet **esprit d'innovation** n'est pas uniquement une question économique, mais aussi une question sociale, citoyenne, environnementale. Les tiers-lieux culturels, les fab lab sont autant d'espaces ouverts à la créativité des Breton.ne.s. C'est le sens d'une politique publique : réussir à soutenir aux deux bouts de la chaîne l'innovation et la recherche issues d'institutions et des acteurs « hors les murs » qui n'ont pas vocation à se formaliser dans des cadres rigides.

C'est donc un discours sur le pluralisme des modèles qu'il faut tenir : pluralisme des modes de formation, des méthodes pédagogiques, pluralisme des accompagnements d'acteurs territoriaux, de l'institution la plus ancienne, au réseau informel le plus jeune. En ne perdant pas de vue que les choix des offres de formation et leur localisation influent en profondeur sur l'aménagement du territoire et la cohésion de la société bretonne

DES PRIORITES POUR LE PROCHAIN MANDAT :

- Garantir à tous une formation de qualité
 - Développer et équilibrer (au niveau de la région) l'offre de la formation supérieure et professionnelle, avec stabilisation du % de formation supérieure sur le bassin rennais
 - 10% d'une classe d'âge en immersion ou en enseignement bilingue en langue bretonne
 - poursuivre une stratégie régionale garantissant le droit universel à la formation et à l'orientation professionnelle

- Amplifier les innovations
 - Généraliser sur toute la Bretagne, les dynamiques de territoires apprenant, et se doter d'un maillage de proximité en tiers-lieux.
 - Renforcer l'offre de formation des filières innovantes (énergies renouvelables, éco-construction, mer, agriculture, santé...)

